

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez [la copie web](#)

N° 561 | 2 juillet 2024

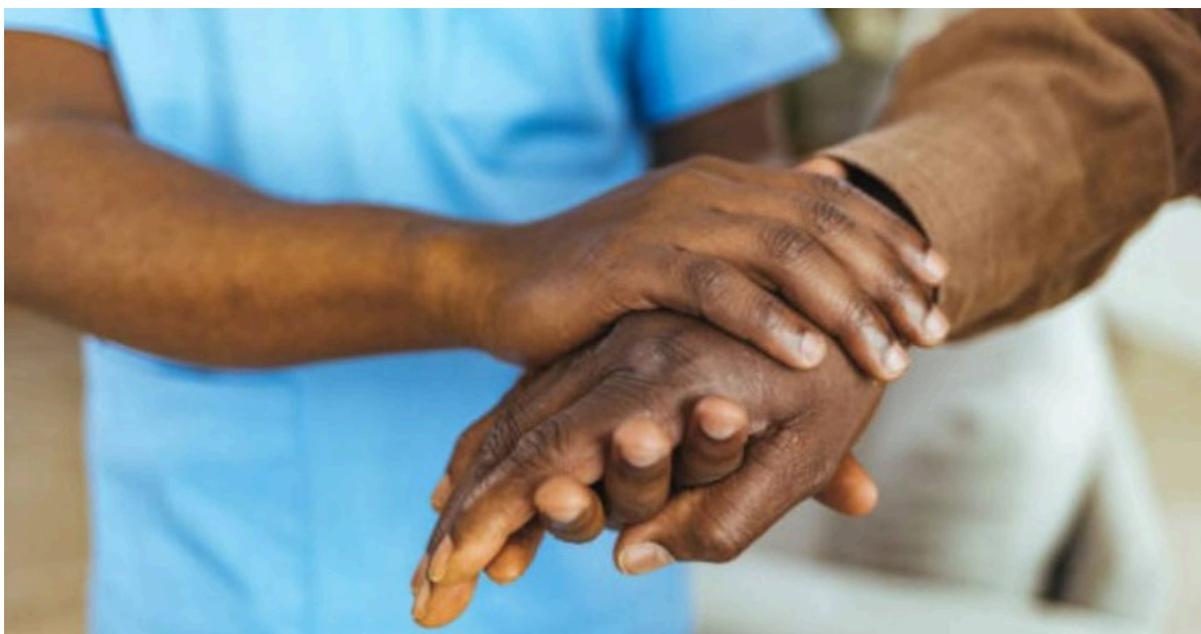


S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Les projets d'Ehpad de Saint-Georges et Maripasoula se précisent



L'ARS et la CTG lancent l'appel à projets pour la création et la gestion de deux plateformes d'accompagnement des personnes âgées dépendantes dans les deux communes. Les deux établissements seront financés dans le cadre du Plan de rattrapage Outre-mer et Corse visant à faire évoluer l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes âgées. Ils seront construits par le Centre Hospitalier de Cayenne à proximité de ses hôpitaux de proximité. Les candidats auront deux mois pour répondre.

En 2050, le nombre des plus de 65 ans aura été multiplié par six par rapport à 2018, en Guyane. En France, aucun territoire ne connaît une croissance aussi rapide. Or leur état de santé est moins favorable, avec une entrée en dépendance précoce, une grande prévalence des maladies cardio-neurovasculaires et leurs complications. Dans un contexte de retard en matière d'équipements médico-sociaux, cette situation génère des prises en charge inadéquates : les personnes âgées occupent un tiers des places de soins médicaux et de réadaptation (SMR, ex-SSR), recourent aux urgences et/ou sont hospitalisées plus longuement faute de solution d'aval. Dans un article publié en 2022 dans la Revue de santé publique sur les enjeux du vieillissement de la population guyanaise, des professionnels de santé appelaient à renforcer « l'articulation entre services de soins et de rééducation et prise en charge à domicile ou en établissement d'hébergement » ([lire la Lettre pro du 3 février 2023](#)).

35 places à Maripasoula, 42 à Saint-Georges

C'est dans ce contexte que l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité Territoriale de Guyane lancent deux appels à projets pour la création de deux plateformes d'accompagnement pour personnes âgées dépendantes, à Maripasoula et Saint-Georges. A Maripasoula, elle comprendra un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 35 places : 15 lits d'Ehpad, 10 places d'accueil de jour et l'équivalent de 10 places pour une démarche d'accompagnement hors les murs favorisant le maintien à domicile. A Saint-Georges, l'établissement comptera 42 places : 10 lits d'Ehpad, 10 places d'accueil de jour, l'équivalent de 10 places pour un Ehpad hors les murs et 12 lits d'unité d'hébergement renforcé (UHR) pour des personnes souffrant de symptômes psycho-comportementaux sévères consécutifs d'une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel. Dans les deux projets, les candidats doivent prévoir l'accompagnement des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, maladies apparentées ou autres maladies neurodégénératives.

Des établissements fournis "clef en main" par le CHC

Ces deux Ehpad s'inscrivent dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement du Ségur de la santé et du Plan de rattrapage Outre-mer et Corse visant à faire évoluer l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes âgées. Ils seront construits par le Centre Hospitalier de Cayenne à côté de ses hôpitaux de proximité : vraisemblablement sur la parcelle actuelle à Maripasoula et sur un nouveau terrain où l'hôpital sera reconstruit à Saint-Georges. Ce sont donc des Ehpad "clefs en main" qui seront confiés aux porteurs de projet retenus.

EN BREF

♦ Patients à haut risque vital : quelles sont les règles ?

**PATIENT À
HAUT RISQUE VITAL**
Soyez informé en cas
de coupure électrique



La coupure de courant d'ampleur qu'a connu Saint-Georges ce week-end a remis en lumière la question des patients à haut risque vital (PHRV). Deux types de patients peuvent être inscrits sur la liste des PHRV :

- Les patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour (**soit être plus de 20h/24 sous respirateur artificiel**) ;
- Les enfants sous nutrition parentérale.

Ces patients bénéficient de deux services :

- En cas de coupure d'électricité programmée, le service de distribution les prévient individuellement plusieurs jours avant afin que les personnes puissent prendre leurs dispositions ;

- En cas de coupure imprévue, ils disposent d'un numéro de téléphone dédié (également connu de l'ARS) qu'ils peuvent composer afin de connaître la durée probable de la coupure, leur permettant (ou leur entourage) de s'organiser

Pour être inscrit dans le dispositif, deux formulaires de demande, disponibles sur le **site internet de l'ARS Guyane**, doivent être transmis à l'ARS :

- Un formulaire de demande d'information en cas de coupure électrique comprenant principalement des éléments d'identité du patient à haut risque vital et de l'abonné auprès du fournisseur d'électricité ;
- Un certificat médical à faire remplir par son médecin.

Le certificat médical et le médecin doivent insister sur la nécessité vitale pour le patient de se doter d'un appareil qui dispose d'une source autonome d'électricité assurant son fonctionnement en cas d'interruption de courant.

Le patient doit ensuite envoyer les deux formulaires :

- Par courrier électronique à ars-guyane-dos@ars.sante.fr
- Ou par courrier à ARS Guyane, Service veille et sécurité sanitaire (VSS), 66, avenue Alexis-Blaise, 97336 Cayenne Cedex.

L'ARS instruit le dossier. En cas d'avis favorable, les distributeurs d'énergie, informés par l'ARS, effectuent les repérages de réseaux nécessaires et informent le patient que sa demande a effectivement été prise en compte. **Le dispositif est activé pour un an, à l'issue duquel la demande doit être renouvelée selon les mêmes modalités.**

La liste des patients à haut risque vital doit être distinguée de la liste des personnes vulnérables. Cette liste, conservée par la mairie, concerne les personnes âgées, femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans, patients chroniques, personnes handicapées, personnes précaires et/ou sans abri, personnes vivant en squats, personnes isolées. Figurer sur cette liste est une démarche initiée par chaque personne susceptible de répondre aux critères, qui doit se signaler auprès de sa mairie. Cette liste permettra de les sensibiliser aux gestes à adopter pour se protéger individuellement et protéger leurs proches et, dans un second temps, de mettre en place des mesures de protection collective.

◆ Le Dr Aldighieri premier président du conseil d'experts de l'ARS



Le nouveau conseil d'experts auprès de l'ARS s'est réuni pour la première fois vendredi matin.



Il a désigné son premier président pour un an. Il s'agit du Dr Sylvain Aldighieri, directeur du département de la prévention, du contrôle et de l'élimination des maladies transmissibles à l'Organisation pan-américaine de la santé (Paho). Le conseil d'experts, qui regroupent des spécialistes guyanais, nationaux et internationaux des problèmes de santé, aura pour mission de renforcer la robustesse scientifique des travaux de l'ARS, d'orienter les travaux vers les vingt ambitions du programme Guyane Santé 2030 et de l'aider à anticiper des problématiques majeures comme l'impact du réchauffement climatique sur la santé des Guyanais, les liens entre les enjeux géopolitiques et sanitaires du plateau des Guyanes ou encore les perspectives ouvertes par l'intelligence artificielle ([**lire la Lettre pro du 31 mai**](#)).

Au moment d'ouvrir les travaux du conseil d'experts, Dimitri Grygowski a assuré placer « la recherche et la science au cœur des choix de santé publique que nous faisons ». Le directeur général de l'ARS a rappelé que l'agence mobilisera 10 millions d'euros pour la recherche dans les trois années à venir à travers le financement de projets de recherche clinique, des bourses postdoctorales et un fonds d'amorçage pour des projets de recherche de grande ampleur ([**lire la Lettre pro du 29 mars**](#)).

♦ L'Ebène s'installe dans de nouveaux locaux à Kourou



A Kourou, l'activité de L'Ebène va croissante. Il y a un an, l'ARS lui a confié le service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) des Savanes ; la Maia – réseau de gérontologie tient des permanences tous les jours dans la ville spatiale ; la plateforme de répit de Sinnamary y vient également deux fois par semaine. C'est ce qui a amené l'association à s'installer dans de nouveaux locaux, rue du Lycée. « Notre premier local, près du canal, est rapidement devenu inadapté, explique Christine Desportes, directrice du centre médico-social de l'Ebène. Ce local répond à notre volonté de travailler en plateforme multiservice. »

Actuellement, quarante-deux patients sont suivis par les trois infirmiers, douze aides-soignants et de l'infirmière de coordination du Ssiad. Ils seront bientôt quarante-huit, dont une dizaine à Sinnamary et Iracoubo (pour 60 places disponibles). Une quatrième tournée a été créée à Kourou et une seconde est en cours de mise en place dans les deux autres communes. « Pendant une vingtaine d'années, l'Ebène a axé ses activités sur Cayenne. Nous sommes en train de les développer sur l'ensemble du territoire car les besoins existent partout », souligne Alex Fleuret, président de l'association.

Les Ssiad sont des services médico-sociaux qui interviennent au domicile des personnes de plus de 60 ans souffrant d'une maladie chronique ou dépendantes, et des personnes de moins de 60 ans avec une notification MDPH ou affection longue durée (ALD). Elles sont orientées sur prescription médicale. Le Ssiad de Kourou prend en charge de nombreux patients présentant des troubles cognitifs, constatent les professionnels de santé. Il bénéficiera prochainement d'une extension de dix-huit places pour accueillir des personnes handicapées ou des personnes âgées vieillissantes.



◆ Surpoids des mineurs : un reportage avec les Coulicous



D'ici à la fin de l'année, la future clinique Canopée (groupe Guyane Santé) accueillera les enfants et adolescents en surpoids en hospitalisation longue. Avant cela, ce public peut être pris en charge par le centre Les Coulicous, à Cayenne. Guyane la 1ère a suivi des enfants et des professionnels du centre sur la plage, dans ce [reportage](#).

En 2010, l'étude Nutriiel, de l'ORSG, avait révélé que 6,8 % des enfants de 9 ans étaient obèses en Guyane contre 3,9 % dans l'Hexagone. En décembre 2013, une enquête auprès de 4 358 élèves de 6 ans et demi en moyenne avait montré que 31,3 % étaient en surpoids et qu'environ 10 % présentaient une obésité.

Et puisque nous sommes en épidémie de dengue, à noter cette étude sri lankaise, publiée la semaine dernière dans **Plos Medicine**, constatant une association entre l'obésité chez l'enfant et un risque plus élevé d'hospitalisation pour dengue.

◆ Kam radio aux Journées caribéennes de dépistage



Les Journées caribéennes de dépistage se sont déroulées la semaine dernière. Kam radio est allée à la rencontre des équipes d'Aides, de l'Emspec et du Corevih à Grand-Santi.

Vous pouvez retrouver son [reportage sur Facebook](#).

E-Santé

■ Des webinaires sur le service d'accès aux soins, la consultation des documents dans Mon espace santé et le Ségur numérique en établissement



L'Agence du numérique en santé propose un programme de webinaires à destination des professionnels de santé. Voici les prochains (en heures de Guyane) :

- Aujourd'hui de 7 heures à 8 heures : Présentation du dispositif de Service d'Accès aux Soins (SAS) : ce que c'est, la plateforme numérique et démonstration de la plateforme numérique SAS.
- Demain de 12 heures à 13 heures : Ségur numérique imagerie : état d'avancement et prochaines étapes des dispositifs RIS et DRIMbox.
- Jeudi de 8 heures à 9h30 : Dites-nous tout sur Mon espace santé (questions-réponses).
- Jeudi de 9 heures à 10h30 : Comprendre les fonctionnalités de la vague 2 hôpital autour de la consultation des documents de Mon espace santé (à destination des DSI).
- Jeudi de 9 heures à 10h30 : Présentation de la nouvelle version de l'Observatoire de la e-santé.
- Mardi 9 juillet de 9 heures à 11 heures : Retours d'expérience sur les premiers usages autour de la consultation des documents de Mon espace santé, à destination des professionnels de santé et des établissements.
- Jeudi 11 juillet de 9 heures à 11 heures : retour d'expérience des pilotes de Mon espace santé dans le secteur médico-sociaux, à destination des établissements médico-sociaux.
- - Vendredi 12 juillet de 9 heures à 10h30 : réception de documents par messagerie sécurisée de santé, anticiper l'organisation des services, à destination des établissements de santé.

Tous ces webinaires sont accessibles, certains sur inscriptions, depuis le [site internet de l'ANS](#).

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ La liste des patients n'ayant pas réalisé leurs dépistages de cancers disponible dans Amelipro

Depuis le 6 juin, les médecins traitants libéraux et salariés en centre de santé peuvent retrouver la liste de leurs patients éligibles aux dépistages organisés et qui ne les ont pas réalisés dans les délais recommandés par la Haute Autorité de santé (HAS), annonce l'Assurance maladie sur son [site internet](#). Cette liste figure dans le nouvel onglet Prévention. Le médecin peut effectuer sa recherche par nom, par NIR ou sur toute sa patientèle. L'Assurance maladie souligne qu'il est possible que certains d'entre eux ne soient finalement pas concernés (antécédents familiaux, suivi spécifique déjà mis en place, dépistage récent...) Cette liste est mise à jour chaque mois et intègre les données de l'avant-dernier mois révolu.

En 2022,

- 13,6 % des femmes invitées au dépistage organisé du cancer du sein avaient participé ;
- 10,41 % des personnes invitées ont participé au dépistage organisé du cancer colorectal ;
- 16,17 % des femmes invitées ont participé au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

A ces pourcentages s'ajoutent les personnes effectuant un dépistage individuel.

Offres d'emploi



- Le Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais recrute ;
- Un **cadre de santé** pour son service de réanimation (CDI). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Trois **cadres de santé de nuit** (CDI). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Un **cadre de santé** pour son service d'hospitalisation complète urgences psychiatriques et liaison du pôle santé mentale (CDI). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Lundi 8 juillet

► **Formation à CertDc** pour la transmission électronique des certificats de décès, organisée par l'ARS à destination des établissements de santé et établissements médico-sociaux, à 10 heures, via Teams. Lien envoyé par courrier électronique aux établissements.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)